



# FRANCONVILLE

## Notre village



N° 21 - 21 juin 2021

**COVID 19 : port du masque obligatoire pour les enfants de 11ans et plus sur la voie publique pour l'ensemble du département de Meurthe et Moselle jusqu'au 29 juin 2021.**

**COVID 19 : ne pas oublier de vous munir de votre stylo lors de votre passage au bureau de vote SVP.**

### À SAVOIR

#### COVID 19

**ABROGATION** de l'obligation du port du masque, pour tout piéton de 11 ans et plus, sur la voie publique de 7h00 à 23h00, dans toutes les communes de 5000 habitants et plus (Champigneulle, Dombasle-sur-Meurthe, Essey-lès-Nancy, Frouard, Heillecourt, Homécourt, Jarmy, Jarville-la-Malgrange, Jœuf, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Liverdun, Longuyon, Longwy, Ludres, Lunéville, Malzéville, Maxéville, Mont-Saint-Martin, Nancy, Neuves-Maisons, Pont-à-Mousson, Pulnoy, Saint-Max, Saint-Nicolas-de-Port, Seichamps, Tomblaine, Toul, Val de Briey, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Villerupt),

**L'OBLIGATION** du port du masque, pour tout piéton de 11 ans et plus sur la voie publique, dans l'ensemble du département, **EST MAINTENUE** jusqu'au 29 juin 2021 inclus

- lors des rassemblements, des réunions ou des activités qui ne sont pas interdits par les dispositions de l'article 3 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021,

- sur les marchés non couverts,

- et dans un rayon de 50 mètres autour des entrées et des sorties, lorsqu'ils accueillent du public, des commerces, des zones commerciales, des marchés, des crèches et des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient publics ou privés, des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés. des espaces d'attente des transports de voyageurs (gares, transports urbains, aéroports...), des lieux de culte (ERP de type V), des services publics et des administrations et des bureaux de vote.

Vous pouvez également retrouver ces arrêtés sur le site internet de la préfecture en cliquant sur le lien suivant ( Informations COVID-19 > Les mesures générales) :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19/Les-mesures-generales/Les-mesures-generales>

## Prenez soin de vous !

## Respectez les gestes barrières.